

5. - LEGISLATION

DROITS DE DOUANE

— Application en Tunisie du décret n° 50-1355, du 28 octobre 1950, portant application du tarif minimum des douanes au Danemark, à la Finlande, à l'Italie et au Nicaragua. (J.O.T. du 17 novembre 1950).

— Application en Tunisie de l'arrêté interministériel du 28 octobre 1950, rétablissant le droit de douane d'importation, applicable à la chicorée Witloof, dite « Endive ». (J.O.T. du 17 novembre 1950).

DROITS DE TIMBRE

— Arrêté du Directeur des Finances du 19 octobre 1950 (J.O.T. du 3 novembre 1950). Porte autorisation aux sections par actions de paiement sur états du droit de timbre afférent aux pouvoirs destinés à la représentation des actionnaires aux Assemblées Générales.

AGENTS D'ASSURANCES

— Rectificatif du J.O.T. n° 81-82 du 10 et 13 octobre 1950, arrêté du Directeur des Finances du 4 octobre 1950, portant homologation du statut des agents d'assurances (accidents, incidents, risques divers). (J.O.T. du 17 novembre 1950).

CEREALES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 6 novembre 1950. (J.O.T. du 7 novembre 1950). Modifie l'arrêté du 14 septembre 1950, fixant le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales, pour la campagne 1950-1951.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 6 novembre 1950 (J.O.T. du 7 novembre 1950). Astreint les organismes stockeurs, les minotiers et semouliers, à déclarer les stocks de céréales qu'ils détenaient le 16 septembre 1950.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 6 novembre 1950 (J.O.T. du 7 novembre 1950). Alloue une indemnité compensatrice aux organismes stockeurs, ayant livré des blés de la récolte 1950, avant le 17 septembre 1950.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 7 novembre 1950 (J.O.T. du 17 novembre 1950). Modifie l'arrêté du 12 juin 1950, relatif aux modalités de paiement des frais de transport de céréales de la récolte tunisienne de 1950.

CAMPAGNE OLEICOLE 1950-1951

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 23 novembre 1950 (J.O.T. du 24 novembre 1950). Régleme la campagne oléicole 1950-1951.

OLIVES

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie du 23 novembre 1950 (J.O.T. du 24 novembre 1950) relatif à la standardisation des olives en conserves, à l'exportation.

IMPORTATION DE CHEVAUX

— Décret du 9 novembre 1950 (J.O.T. du 14 novembre 1950) relatif à l'importation des équidés de pur sang arabe.

PORTS

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 10 août 1950, (J.O.T. du 3 novembre 1950). Porte règlement particulier du port de Sfax.

MODERNISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GRANDE MOSQUEE

— Décret du 11 novembre 1950 (J.O.T. du 14 novembre 1950) relatif à la modernisation de l'enseignement de la Grande Mosquée.

— Décret du 11 novembre 1950 (J.O.T. du 14 novembre 1950). Réorganise l'enseignement de la Grande Mosquée.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 23 novembre 1950 (J.O.T. du 24 novembre 1950). Détermine dans la région Hammam-Lif, Saint-Germain, Mégrine, Radès, une zone requérant l'établissement d'un programme d'aménagement.

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 23 novembre 1950 (J.O.T. du 24 novembre 1950). Détermine dans la région de la Goulette, Khéreddine, le Kram, une zone requérant l'établissement d'un programme d'aménagement.